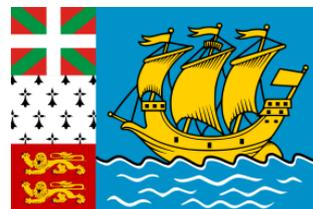


Agence Nationale du Sport

Campagne 2021



Sommaire



Présentation générale



Projet sportif territorial



Equipement



Gouvernance territoriale du sport



Schéma territorial de développement du sport

Subventions

Bilan 2020

Projet sportif territorial : 397 177 €



- Emploi : 144 000 € pour 17 emplois ;
- Hors emploi : 253 177 € pour 30 associations (4 ligues et 26 clubs)

Equipement : 98 072 €



- 2 projets financés :
 - Couverture du boudrome de la Boule miquelonnaise : 48 734 €
 - Création d'un skate parc à Miquelon : 49 338 €

BOP 219 : 39 015 €



- 7 projets financés pour 7 associations (1 ligue et 6 clubs)

Subventions

Eligibilité

Les collectivités territoriales

Les associations sportives agréées

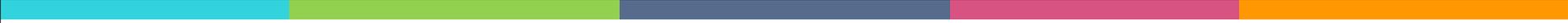


Les associations affiliées à des fédérations sportives

Les associations et groupements d'intérêt public intervenant dans le domaine des APS

Subventions

Campagne 2021



Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour 2021

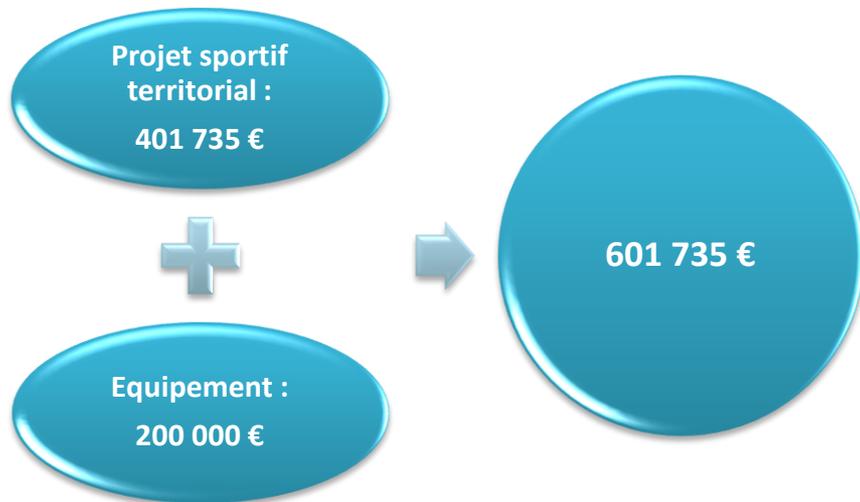
- Note n°2021-DFT-01 du 11 février 2021

Politique de l'Agence en faveur des équipements sportifs pour l'année 2021

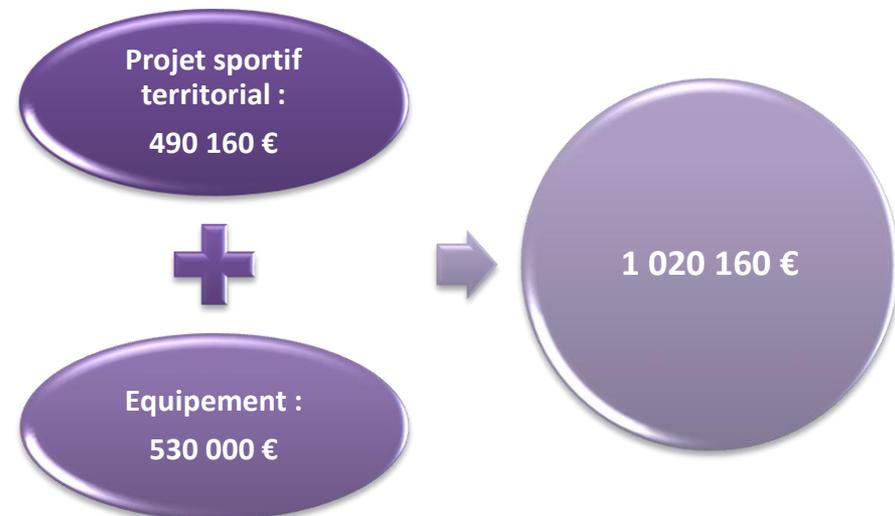
- Note n°2021-ES-01 du 25 février 2021

Crédits territorialisés alloués SPM 2020 et 2021

Crédits 2020



Crédits 2021



Contrat de développement et de transformation 2019 - 2022

	<u>ANS</u>	<u>BOP 123</u>
Montants engagés 2019-2020	258 072 €	250 000 €
Montants alloués 2019-2022	500 000 €	500 000 €
Reliquat	241 928 €	250 000 €
Reliquat Total	491 928 €	

<u>Année</u>	<u>Commune</u>	<u>Association</u>	<u>Descriptif</u>	<u>ANS</u>	<u>BOP 123</u>
2019	Miquelon	ASM	Rénovation local + Vestiaires	160 000 €	
2020	Saint Pierre	ASIA	Aménagement final complexe sportif		250 000 €
2020	Miquelon	Skatepark	Création d'un skatepark	49 338 €	
2020	Miquelon	Boule miquelonnaise	Couverture du Boulodrome	48 734 €	



Plan de relance 2021

393 425 €



#1jeune1solution

PST / Emploi : « 1 jeune, 1 solution »

63 425 €



EQUIP : « Rénovation énergétique »

330 000 €

Sommaire



**PROJET SPORTIF
TERRITORIAL**

Subventions projets sportifs territoriaux

Crédits : 490 160 €



Soutien à la professionnalisation du mouvement sportif

115 670 €

« 1 jeune, 1 solution »

63 425 €

Fonds territorial de solidarité

80 100 €

« Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »

6 500 €

Soutien aux actions outre-mer

181 165 €

Accompagnement des projets sportifs territoriaux

43 300 €

Situation

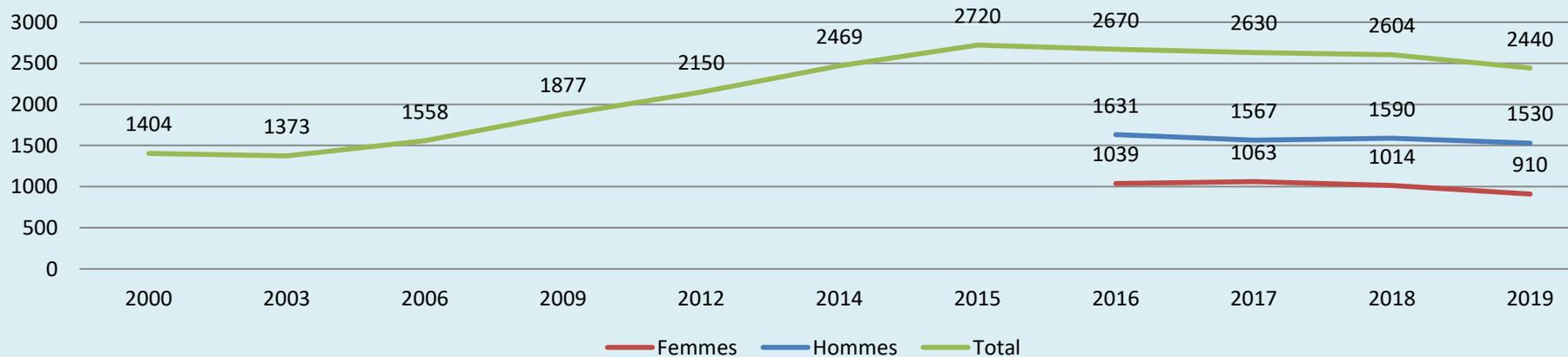
36 clubs sportifs* en 2019

Fédérations unisport olympiques		Fédérations unisport non olympiques		Fédérations multisports	
FF d'athlétisme	2	FF d'aéromodélisme	1	FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	1
FF de boxe	1	FF de ball-trap	1	F des clubs de la défense	1
FF d'équitation	1	FF d'études et sports sous-marins	1	F nationale du sport en milieu rural	1
FF de football	7	FF de pelote basque	2		
FF des sports de glace	2	FF de pétanque et jeu provençal	3		
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	1				
FF de natation	1				
FF de taekwondo et disciplines associées	1				
FF de tennis	1				
FF de tir	1				
FF de voile	2				
FF de hockey sur glace	3				
FF de rugby	1				
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	1				
Total fédérations unisport olympiques	25	Total fédérations unisport non olympiques	8	Total fédérations multisports	3

* : clubs ayant des licenciés dans une fédération sportive nationale

Evolution des licences

Evolution licences sportives 2016-2019



Année 2019

Unisport olympique

Unisport non olympique

Multisport

FF de football

600

FF de pétanque et jeu provençal

101

FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire

74

FF de voile

326

FF d'études et sports sous-marins

69

FCSAD

50

FF de hockey sur glace

204

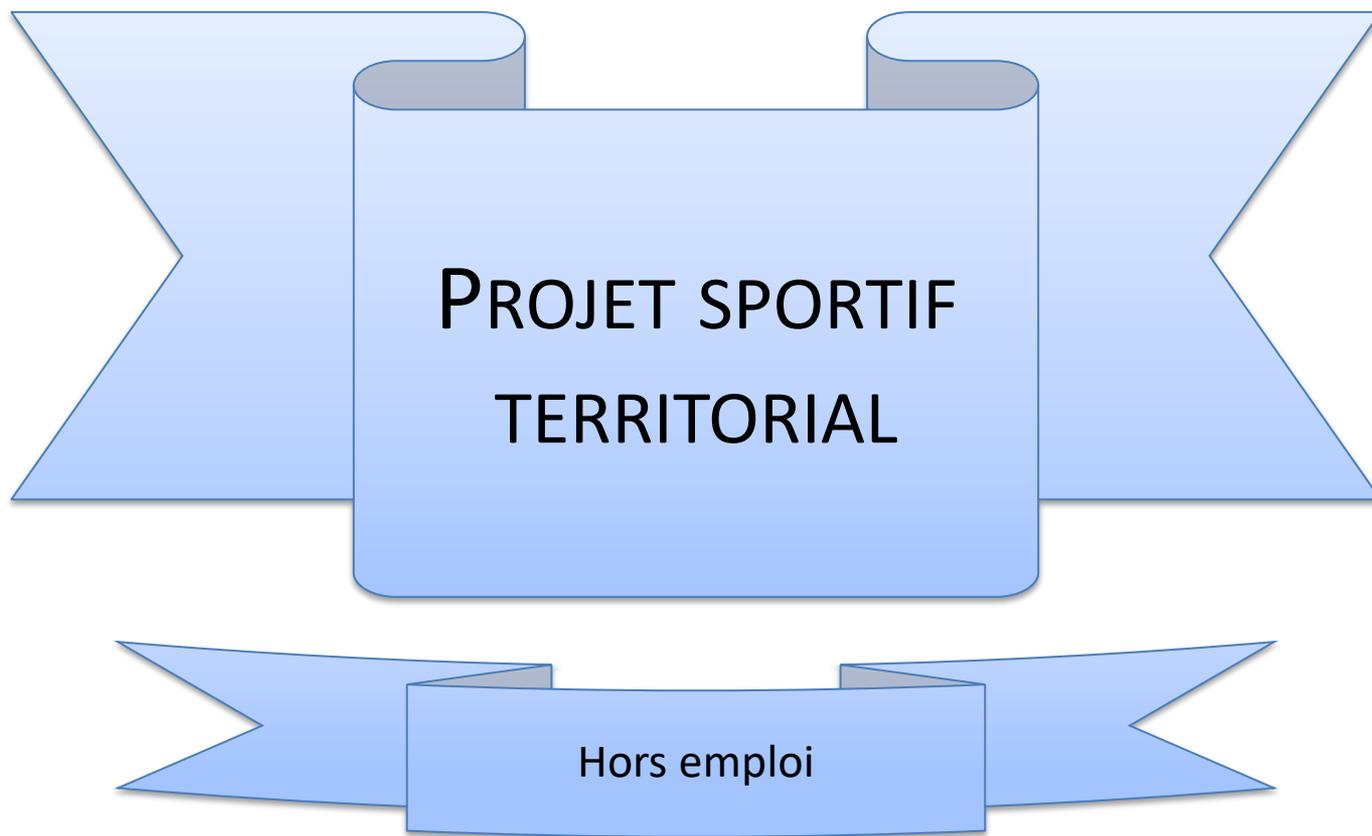
FF de pelote basque

48

F nationale du sport en milieu rural

28

Sommaire



Priorités nationales et déclinaisons territoriales

Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage

- Création d'emplois (**cf. slide dédiée**)
- Création d'emplois « 1 jeune, 1 solution »

Aider les associations touchées par la crise via le fonds territorial de solidarité

- Aide au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté
- Aide à la relance de la pratique sportive

Renforcer le plan « Prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique »

- Renforcement des équipements dédiés à l'apprentissage de la natation
- Actions d'apprentissage (classes bleues / « j'apprends à nager » / insertion des jeunes en situation de handicap)

Accompagner les actions menées en outre-mer

- Accompagnement et soutien à la vie associative
- Promotion du sport-santé
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux

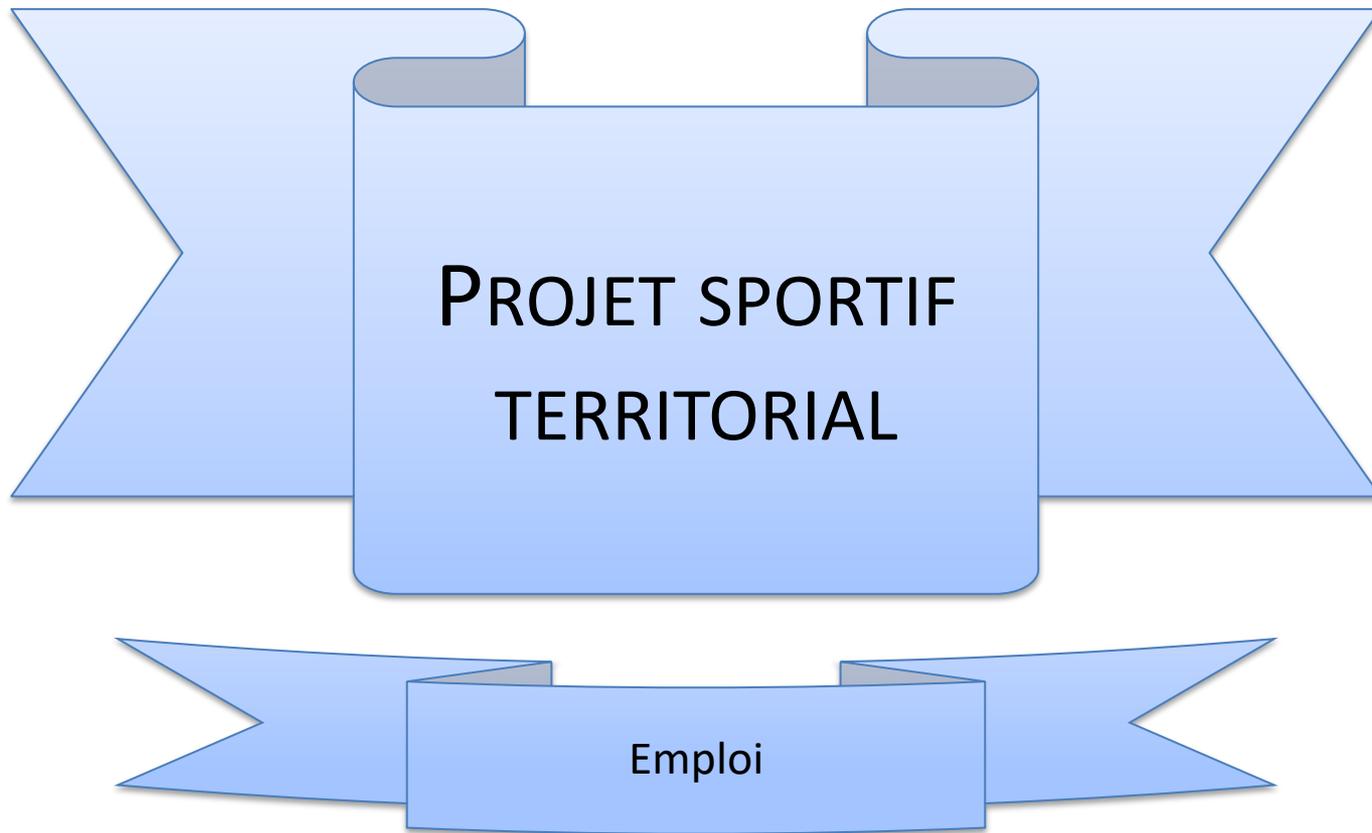
- Elaboration et mise en œuvre du schéma territorial de développement du sport
- Mise en place des conférences du sport et conférences des financeurs du sport
- Actions de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles dans le sport

Evolution des crédits

Hors Equipements

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
<u>Emploi</u>	<u>145 600,00 €</u>	<u>179 095,00 €</u>
Engagements antérieurs	132 000,00 €	12 000,00 €
Créations d'emploi ANS	12 000,00 €	91 670,00 €
Création d'emploi "1 jeune, 1 solution"	s/o	47 570,00 €
Aide ponctuelle ANS	1 600,00 €	12 000,00 €
Aide ponctuelle "1 jeune, 1 solution"	s/o	15 855,00 €
<u>Autres + Transferts indirects</u>	<u>172 185,00 €</u>	<u>224 465,00 €</u>
Crédits hors PSF	5 000,00 €	13 300,00 €
Lutte violences sexuelles	13 635,00 €	30 000,00 €
Crédits territoires spécifiques	153 550,00 €	181 165,00 €
<u>JAN</u>	<u>5 850,00 €</u>	<u>6 500,00 €</u>
Aisance aquatique	2 100,00 €	4 500,00 €
J'apprends à nager	3 750,00 €	2 000,00 €
<u>FTS</u>	<u>78 100,00 €</u>	<u>80 100,00 €</u>
FTS	78 100,00 €	78 100,00 €
J'apprends à nager (enveloppe complémentaire)	s/o	2 000,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>401 735,00 €</u>	<u>490 160,00 €</u>

Sommaire



Emplois 2020

17 emplois financés en 2020 :

- ⇒ 16 emplois contractualisés sur 2019 – 2020 ;
- ⇒ 1 emploi contractualisé sur 2020 – 2021.

17 emplois financés en 2020 :

- ⇒ 2 pour 2 ligues ;
- ⇒ 15 pour 10 clubs.

Emplois 2021

Crédits ouverts en 2021 pour création : **139 240 €**, dont 47 570 € pour « 1 jeune, 1 solution » et **27 855 €** en aide ponctuelle à l'emploi 2021.

Emploi

91 670 €

Plafond de 12 000€ / an / emploi

Contractualisation sur 3 ans

Aide ponctuelle à l'emploi 2021 : 12 000 €

« 1 jeune, 1 solution »

47 570 €

Plafond de 10 000 € / an / emploi

Contractualisation sur 2 ans

Aide ponctuelle à l'emploi 2021 : 15 855 €

Jeunes < 25 ans

Priorités 2021

Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

Développement de la pratique sportive des femmes et des jeunes filles

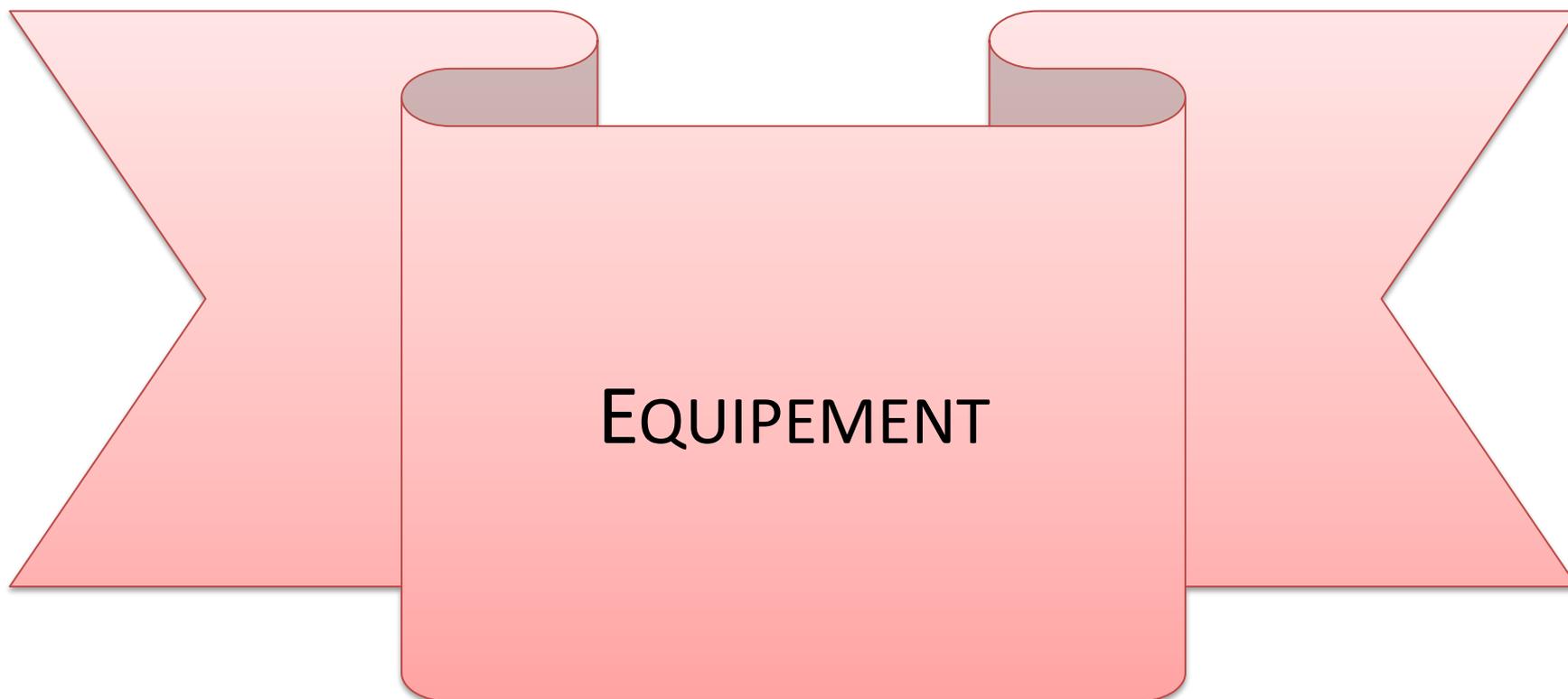
Développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap

Accompagnement des politiques d'accueil des scolaires

Promotion du sport-santé et du sport en entreprise

Mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs

Sommaire



Équipement

Priorités ANS

Priorisation des équipements de proximité en accès libre dans les collectivités labellisées Terre de Jeux 2024

Renforcement du soutien aux démarches écoresponsables engagé en 2020
(répondre à l'urgence climatique)

Accompagnement des projets d'aménagement des équipements sportifs scolaires afin d'ouvrir leur utilisation à la pratique sportive associative

Poursuite de l'amélioration des conditions de la pratique sportive féminine, notamment par la création de vestiaires et sanitaires dédiés aux femmes

Subventions d'équipement

Crédits : 530 000€



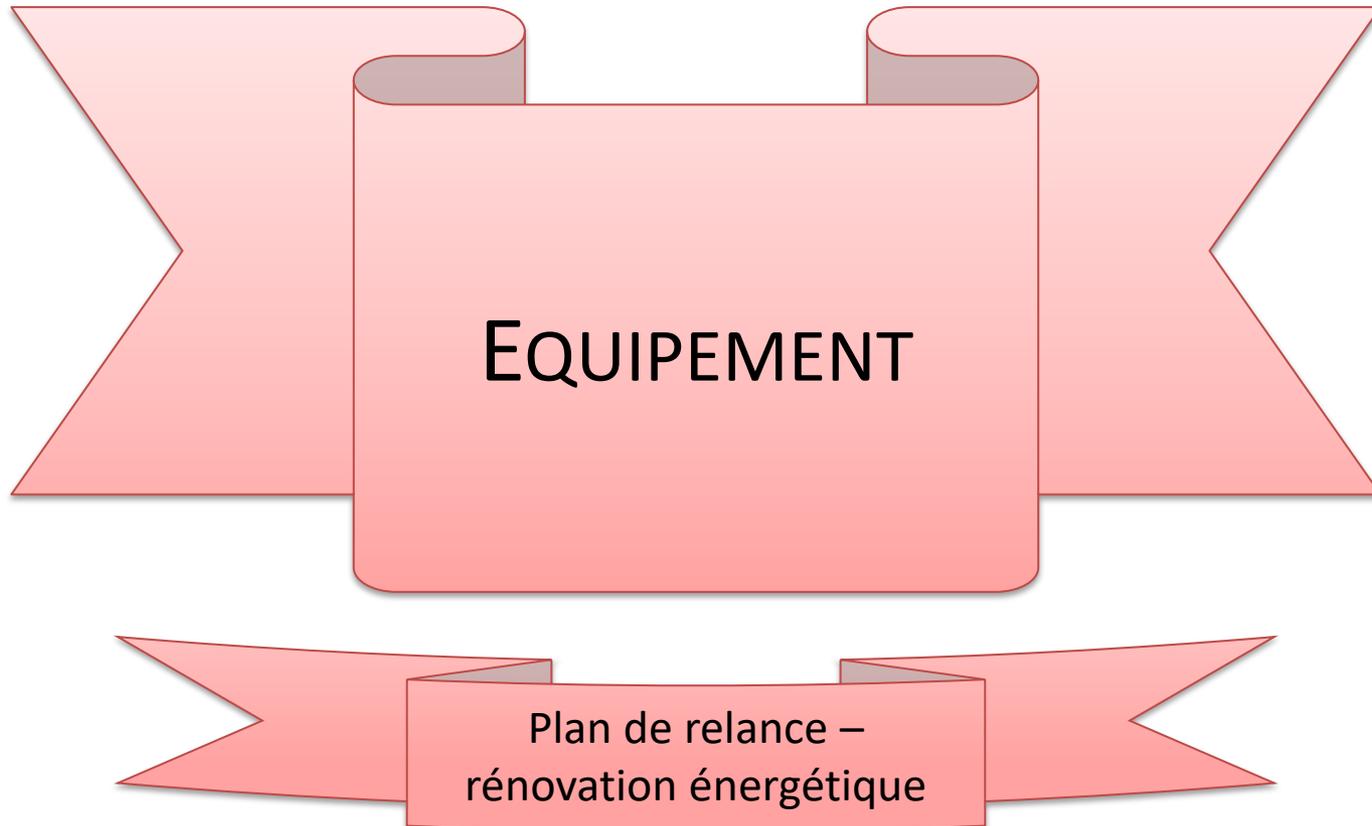
Plan de relance en matière de rénovation énergétique

330 000 €

**Plan de développement des équipements sportifs
en outre-mer**

200 000 €

Sommaire



Equipement / TER

Plan de relance – rénovation énergétique : 330 000 €

Finalité

- « ensemble des travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics » pour permettre de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique des collectivités concernées

Porteurs éligibles

- Collectivité territoriale et Communes

Equipements éligibles

- Tous les types d'équipements sportifs notamment structurants (piscines, patinoires, gymnases...) dès lors qu'existe une pratique sportive encadrée par une association sportive

Travaux éligibles

- Travaux de rénovation globale visant à réduire de 30% la consommation d'énergie :
 - Actions dites « à gain rapide » (chauffage, éclairage...);
 - Travaux embarqués connexes (accessibilité, étanchéité du bâti...);
 - Travaux d'isolation du bâti;
 - Travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des équipements sportifs

**CRÉDITS FLÉCHÉS
« PROJET DE RÉNOVATION
DE LA MAISON DES
LOISIRS »**

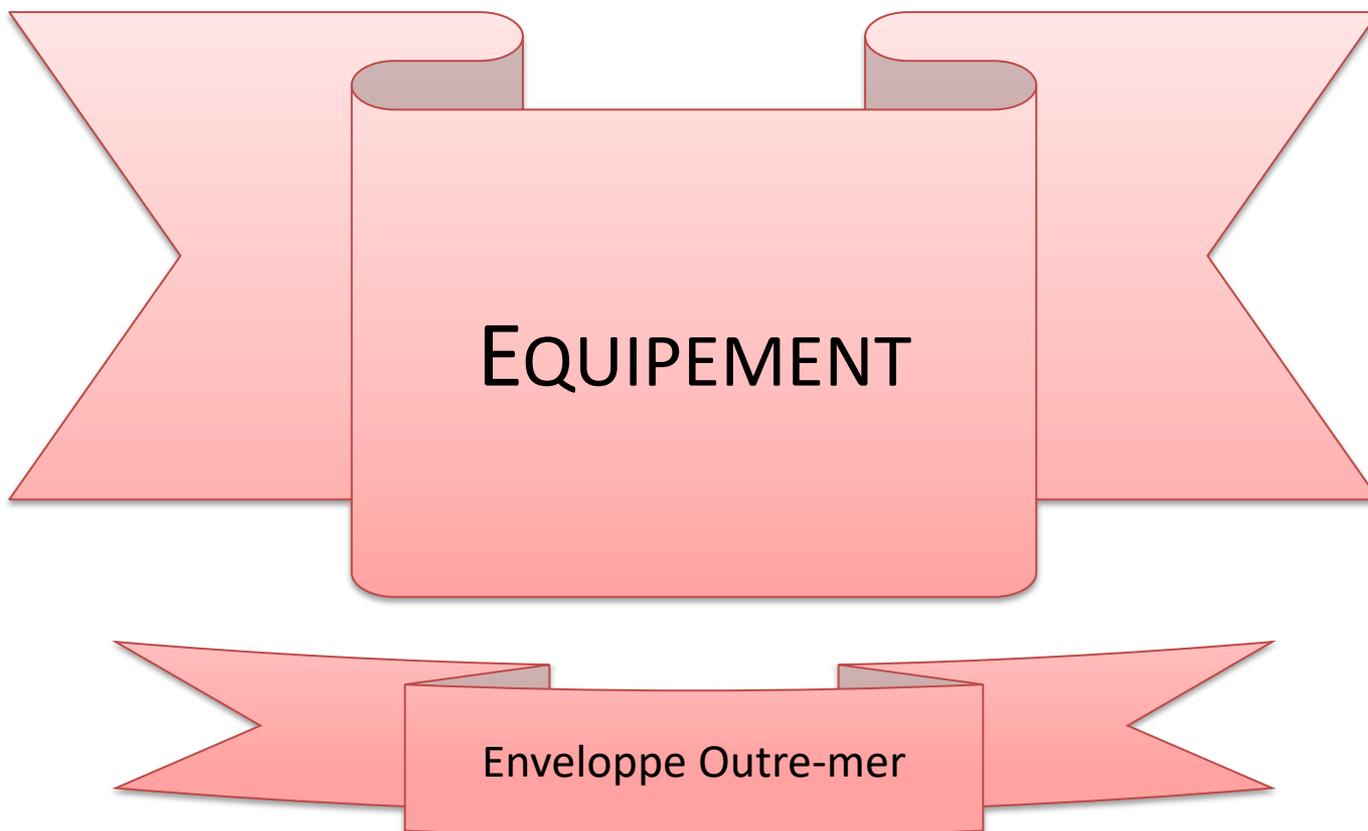
Subventionnement

- Taux maximal de subventionnement : 80%
- Seuil minimal de demande de subvention : 100 000 €
- Seuil maximal de demande de subvention : < 500 000 € **Pour les projets avec une demande > 500 000 € : Appel à projet national jusqu'au 16 avril 2021**

Conditions particulières

- Seuls les dossiers au stade de l'avant projet détaillé seront étudiés
- Le porteur de projet doit impérativement joindre un calendrier prévisionnel des travaux
- Seuls les travaux éligibles non commencés pourront être pris en compte
- Les projets déjà financés pourront être concernés si la part restante concerne la rénovation énergétique
- Les marchés de travaux devront être notifiés avant le 31/12/2021 et les travaux terminés au plus tard le 31/12/2022

Sommaire



Equipement / TER

Enveloppe Outre-mer : 200 000 €

Equipements éligibles

- Equipements de proximité en accès libre ;
- Equipements sportifs scolaires afin de favoriser la pratique sportive associative en dehors du temps scolaire ;
- Tous types d'équipements sportifs dont les équipements spécialisés destinés à la pratique sportive en club ;
- Matériel lourd spécifique destiné à la pratique sportive fédérale ou à la pratique des sportifs en situation de handicap

Travaux éligibles

- Construction ou rénovation des équipements de proximité en accès libre ;
- Aménagement des équipements sportifs scolaires afin d'ouvrir leur utilisation à la pratique sportive associative ou d'améliorer la pratique sportive associative existante ;
- Mise en accessibilité des équipements pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- Couverture et/ou éclairage d'équipements sportifs extérieurs ;
- Acquisition de matériel lourd spécifique, mobile ou non, destiné à la pratique sportive fédérale ou à la pratique des sportifs en situation de handicap.

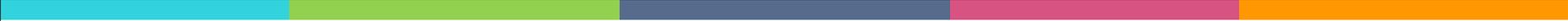
Subventionnement

- Taux maximal de subventionnement : dérogatoire au plafond de 20%
- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €

Conditions particulières

- Seuls les projets n'ayant donné lieu à aucun commencement d'exécution au moment de la demande pourront être déposés
- Les marchés de travaux devront être notifiés avant le 31/12/2020 et les travaux terminés au plus tard le 31/12/2022

Sommaire



GOUVERNANCE DU SPORT

Nouvelle organisation

Loi n°2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport

Création des conférences régionales du sport

Création des conférences des financeurs du sport

Décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020

Composition des 4 collèges

Dispositif spécifique pour l'Outre-mer

Arrêté conjoint Min. Sports et Min. Outre-mer n° *à venir*

Composition spécifique pour Saint-Pierre et Miquelon

Arrêté préfectoral n° *à venir*

Désignation des membres

Composition des 2 conférences à SPM

Projet en attente de validation

Collège 1 : Représentants de l'Etat

- Préfet de Saint-Pierre et Miquelon
- Chef du Service de l'éducation nationale
- Directrice de la DCSTEP
- Directeur de l'ATS
- Chef du Pôle CSJSVA de la DCSTEP

Collège 2 : Représentants des collectivités territoriales

- Président de la Collectivité territoriale
- Maire de Saint-Pierre
- Maire de Miquelon-Langlade

Collège 3 : Représentants du mouvement sportif

- 2 Président(e)s de ligues représentant des fédérations sportives nationales agréées
- 3 Président(e)s de clubs affiliés à une fédération sportive nationale agréée
- 1 représentant d'une fédération sportive agréée affinitaire ou multisport
- 1 Représentant du sport de haut niveau

Collège 4 : Représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique

- Président de la CACIMA
- Président de la CPS
- 2 Représentant(e)s proposé(e)s par les organisations patronales représentatives
- 2 Représentant(e)s proposé(e)s par les organisations syndicales représentatives
- 1 Usager du sport



Sommaire

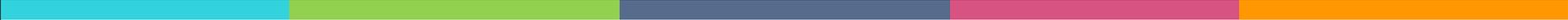


SCHÉMA TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Schéma territorial de développement du sport

mouvens

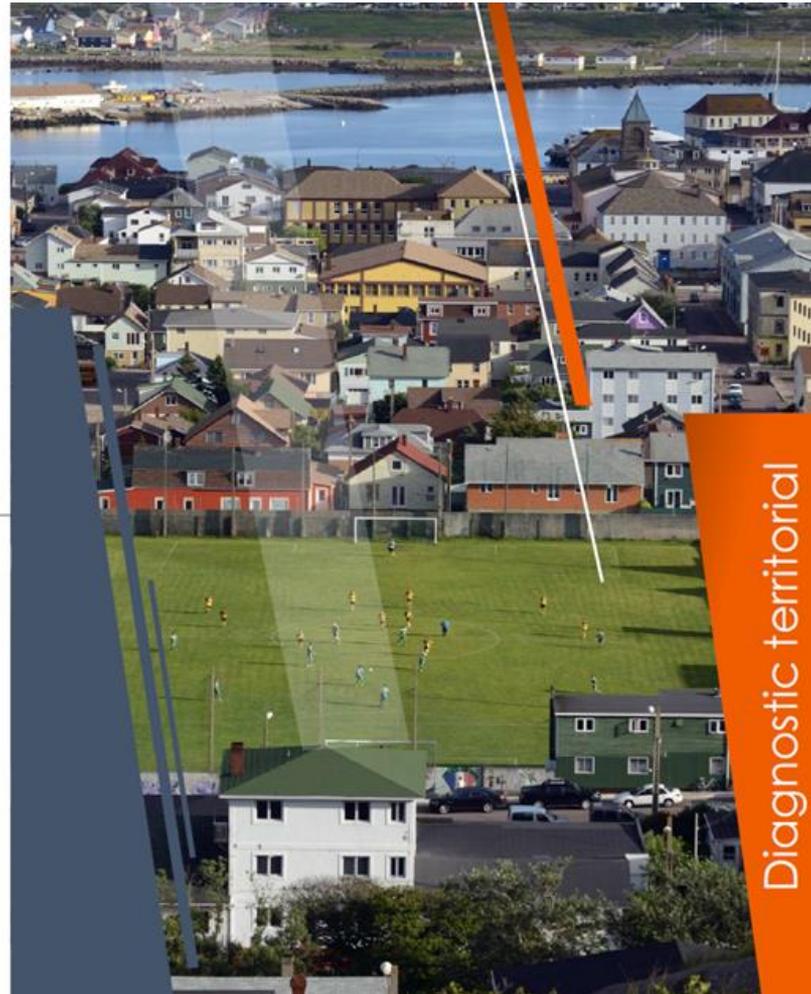
Élaboration d'un Schéma Territorial de Développement du Sport

DCSTEP Saint-Pierre et Miquelon



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Diagnostic territorial

Schéma territorial de développement du sport - *Phasage*

Phase 1 : Diagnostic

- Visite des installations
- Rencontre avec les élus
- Rencontre avec les associations
- Elaboration du diagnostic
- Définition des axes et défis

Phase 2 : Contributions

- Appel à contribution adressé à la population de l'archipel
- Elaboration de la synthèse des contributions
- Animation de 4 groupes de travail pour étudier les contributions
- Elaboration de la synthèse des travaux de la phase 2

Phase 3 : Elaboration

- Présentation de la synthèse aux autorités Etat / CT pour fixation du cadre de travail
- Elaboration du projet de schéma territorial entre MOUVENS / DCSTEP / CT
- Validation du projet par les autorités Etat / CT
- Signature et présentation officielle

Livraison prévue pour mi-juin

Schéma territorial de développement du sport – *Approche par axes*

Axe 1 : Développement des pratiques

- Défi 1 : Comment faire pour réduire le décrochage de pratique sportive constaté chez le public adolescent ?
- Défi 2 : Comment faire pour anticiper le vieillissement de la population au niveau de l'offre de pratique ?
- Défi 3 : Comment faire pour accompagner les clubs dans une démarche de structuration ?
- Défi 4 : Comment faire pour mobiliser pleinement le levier de la formation et des diplômés sur le territoire ?

Axe 2 : Economie du sport

- Défi 1 : Comment faire pour améliorer la qualité de l'emploi sportif sur l'archipel et favoriser l'embauche de Saint-pierrais ou de Miquelonnais dans les clubs ?
- Défi 2 : Comment faire pour limiter le poids des frais de déplacement dans les budgets associatifs ?
- Défi 3 : Comment faire pour aider les clubs à augmenter et diversifier leurs financements ?
- Défi 4 : Comment faire pour faciliter la mutualisation d'équipements sportifs publics ou privés ?

Axe 3 : Equipements sportifs

- Défi 1 : Comment faire pour adapter aux nouveaux usages des équipements vieillissant ?
- Défi 2 : Comment faire pour aider les propriétaires associatifs d'équipements sportifs à faire face aux coûts de gestion et de rénovation de leurs équipements ?
- Défi 3 : Comment faire diminuer les tensions récurrentes sur la patinoire ?
- Défi 4 : Comment faire pour faciliter la mutualisation d'équipements sportifs publics ou privés ?

Axe 4 : Excellence sportive

- Défi 1 : Comment faire pour faciliter l'organisation de compétition avec les clubs extérieurs à l'archipel, à Saint-Pierre et Miquelon, en métropole ou à l'étranger ?
- Défi 2 : Comment faire pour faciliter la détection des hauts potentiels et leur intégration dans les filières de haut niveau fédérales ?
- Défi 3 : Comment faire pour faciliter l'intégration des meilleurs talents dans les filières de haut niveau nord-américaines ?

Schéma territorial de développement du sport - GT

Liste des participants aux groupes de travail

Participant	Structure	Axe 1 : Développement des pratiques	Axe 2 : Economie du sport	Axe 3 : Equipements sportifs	Axe 4 : Excellence sportive
Alexandre GEOFFROY	La Flèche Boréale	x		x	
Andréa HELENE	Directrice Daily Fit et Terrasses du Port		x		
Andy FOLIOT	Hockey sur Glace			x	x
Bénédicte SIOSSE	Sportive HN Taekwondo				x
Christiane MACE	Butokoden Dojo			x	x
Christine CAPANDEGUY	École Municipale de Voile	x	x		x
Denis DUJARDIN	Foulées des Iles	x			
Florent GAUDY	Sportif HN Judo				x
Gilles GLOAGUEN	Gérant Escapade insulaire		x		
Jean Guy ROULET	Chargé de Mission Jeunesse CT	x	x	x	x
Jérôme CECCHETTI	Club de Karaté			x	
Julie DE ARBURN COX	CT / Chef du Pôle Développement attractif		x		
Michel ABRAHAM	Club Hong Song Nae	x	x	x	x
Patrick FOLIOT	Ligue de Hockey	x	x	x	x
Prisca PERRIN	Patinoire			x	
Valentin CLAIREAUX	Sportif HN Hockey sur glace				x
Yannick ARROSSAMENA	Centre Culturel et sportif			x	

Calendrier

26 Mars 2021

- Commission territoriale de l'ANS ;

01 Avril 2021

- Communication aux opérateurs sportifs ;
- Ouverture de la campagne sur « Le Compte Asso » ;

02 Mai 2021

- Date limite de dépôt des dossiers et C/R d'exécution N-1 dans « Le Compte Asso » ;

17 Mai 2021

- Proposition de répartition des crédits ;

28 Mai 2021

- Date limite de transmission des dossiers ANS/EQUIP/NAT/AUTRES ;

En Juin 2021

- Versement des subventions ;

30 Septembre 2021

- Date limite de transmission des conventions signées ANS/EQUIP/TER.

Dépôt des demandes de subvention



Présentation et ressources documentaires :

<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Accès :

Projet Sportif territorial :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Code 198 – Saint-Pierre et Miquelon

Equipement :

Formulaire spécifique



Merci de votre attention

Conception du diaporama:



**Direction de la cohésion sociale,
du travail, de l'emploi
et de la population**

Pôle Cohésion sociale, Jeunesse, Sport et Vie associative

Informations complémentaires :

@dresse : 975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr

Tél : 05 08 41 19 40

